

Sauvegarde de la paix aux frontières et à l'étranger : les contributions de l'armée fédérale d'Autriche

Autor(en): **Pleiner, Horst**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **144 (1999)**

Heft 11

PDF erstellt am: **13.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-348750>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

SOMMAIRE ■

Novembre 1999

	Pages
Armées étrangères	
■ Les contributions de l'Armée fédérale autrichienne	3
SPAC	
■ Un Belge inspecteur de l'ONU en Irak	10
■ Menace de guerre bactériologique et chimique en Israël	15
■ Nouvel appareil de détection chimique en Suisse	18
■ Sas d'entrée des abris	20
■ Menace chimique, enjeux et délits bio-médicaux	25
Renseignement	
■ L'armée suisse teste un système de surveillance	27
Montagne	
■ Patrouille des glaciers édition 2000	28
Portrait	
■ Cap Nicod, tabac brun et bérêt vert	29
Histoire	
■ Le dossier Denfert-Rochereau (2)	31
■ Nos monuments aux morts	36
Idées de lecture	40
Nouvelles brèves	45
Revue des revues	48
SSO: comité central	I
RMS-Défense Vaud	II-V

Sauvegarde de la paix aux frontières et à l'étranger

Les contributions de l'Armée fédérale d'Autriche

L'armée fédérale d'Autriche est tenue à assurer – selon la Constitution fédérale – la défense militaire du pays, le maintien de la paix et de l'ordre à l'intérieur, le fonctionnement des institutions démocratiques selon les exigences des autorités civiles, l'appui subsidiaire en cas de catastrophe de grande envergure et l'assistance à l'étranger dans le cadre d'une organisation internationale ou nationale.

■ Div Horst Pleiner ¹

Le maintien de la paix n'est pas prévu par ces bases juridiques, mais il est mentionné dans les objectifs de la politique de sécurité de la République d'Autriche, qui procède toutefois du plan de défense du temps de la guerre froide et qui devrait donc être adapté à la situation actuelle. Ces objectifs prévoient le maintien de la paix à l'intérieur du pays. La sauvegarde de la paix au delà du pays constitue donc un élément très important de la politique de sécurité. Il doit être considéré comme l'ensemble des mesures prises afin de sauvegarder la paix et la prospérité à l'intérieur, ainsi que dans le domaine de la politique extérieure et militaire.

En optant pour cinq brigades actives, trois brigades de chasseurs et deux brigades de chasseurs de chars, complétées par des troupes de soutien des deux

commandements de corps restants, ainsi que des bataillons de chasseurs de l'organisation territoriale à emploi mobile dans tout le territoire fédéral, l'Armée fédérale d'Autriche a choisi une organisation adéquate en vue des missions prévisibles à court et à long termes.

La situation militaire et stratégique de l'Autriche est désormais caractérisée par le fait que, à l'exception de la Suisse, du Liechtenstein, de la Slovénie et de la Slovaquie, tous les autres pays limitrophes sont membres de l'OTAN; en outre, la Slovénie, la Hongrie, la Slovaquie et la République tchèque cherchent à devenir membres de l'Union européenne. La menace militaire classique contre l'Autriche s'est amenuisée. En outre, en tant que membre de l'Union européenne, l'Autriche est en même temps partenaire de onze Etats, tous membres de l'OTAN.

La sauvegarde de la paix à l'intérieur, c'est-à-dire dans le

¹ Il s'agit d'une version condensée de l'exposé du général autrichien, présenté à l'assemblée des délégués de la Société suisse des officiers (26 juin 1999).

territoire de la République d'Autriche, occupe une place qui tend à devenir plus importante, mais les risques et les menaces se sont portés vers l'extérieur. Nous sommes confrontés à un type de criminalité bien organisée et militante. Les organisations de passeurs, l'immigration clandestine ainsi que certains aspects de la prolifération de matériels et d'équipements à double usage constituent des dangers qui augmentent, tant à l'intérieur qu'aux frontières de la République d'Autriche.

En principe, ce sont les organes civils qui combattent de tels dangers. Au cas où ils ne disposeraient pas des moyens et des forces nécessaires – ce qui compromettrait la stabilité et la sécurité du pays – l'armée doit apporter son appui subsidiaire.

Garde à la frontière

Celui-ci comporte, entre autres, la garde des frontières, en particulier des secteurs qui for-

ment les frontières extérieures de l'UE et qui sont importants quand il s'agit d'immigration clandestine. Depuis le 4 septembre 1990, l'Armée fédérale d'Autriche fournit un tel appui à la frontière entre le «Burgenland» et la Hongrie ainsi qu'à la frontière avec la Slovaquie, au sud du Danube.

A différentes occasions, entre 1600 et 2400 soldats ont gardé la frontière «verte», en collaboration avec la gendarmerie frontalière et les douaniers. Les soldats arrêtent les clandestins et les remettent aux autorités civiles. Ils remplissent leur mission par ordre des autorités civiles et reçoivent «ex lege» les compétences d'exécution. Actuellement, un tel engagement aux frontières dure six semaines, avec une semaine préparatoire avant et une semaine après la mission. Des engagement plus courts que ceux des périodes mentionnées provoqueraient de grands problèmes économiques et logistiques. Un tel engagement de

huit semaines impliquerait des lacunes dans l'instruction des bataillons.

On tend à envoyer aux frontières des bataillons complets formés de différentes armes, y compris des troupes mécanisées et des forces de défense contre avions. Ces contingents pourraient être complétés par d'autres sections ou compagnies ad hoc de soldats «disponibles». Jusqu'à présent plus de 180000 soldats ont été engagés. Les cadres professionnels formaient le 17% de chaque relève. Jusqu'au début juin 1999, 38631 clandestins ont été arrêtés par les soldats, 13928 par la gendarmerie et les douaniers. En outre, les soldats ont aussi observé et signalé un grand nombre de clandestins qui ont pu être capturés grâce à ces informations.

Les soldats, envoyés à la frontière entre le «Burgenland» et le «Steiermark», sont assistés par des hélicoptères qui surveillent en outre pendant la nuit la frontière avec la Slovaquie, la République tchèque, la Slovénie. Ces hélicoptères sont équipés de consoles de visualisation nocturne, de systèmes de photographie thermique et infrarouge. En 1999, ils ont été engagés pendant 3000 heures.

La présence de soldats dans ces régions-frontière est bien appréciée par les habitants; elle est considérée comme un gage de sûreté. Cette situation peut contribuer, avec l'application des directives légales pour l'immigration en Autriche et dans l'Union européenne, à la stabi-

(Suite en page 6)



L'Armée fédérale doit aussi être capable de protéger la frontière nationale, lorsqu'elle est simultanément frontière de l'Union européenne (Photo: Truppendienst).

lité et à l'ordre à l'intérieur, par conséquent, au maintien de la paix.

Sauvegarde de la paix à l'étranger

L'Armée fédérale se montre solidaire, apporte son assistance et sa coopération, bilatéralement et multilatéralement, en mettant à disposition les effectifs nécessaires. Ces éléments, unités et formations ne peuvent actuellement comprendre que des volontaires. Il peut s'agir de cadres militaires, de soldats de milice ou de réservistes. Le recrutement du personnel demande cependant une préparation adéquate et, selon les cas, une certaine publicité. Les résultats de ces efforts dépendent surtout des conditions d'engagement et de la mission. D'autres critères, physiques et psychiques, sont aussi importants, si bien qu'en moyenne, trois ou quatre volontaires sont nécessaires pour remplir un seul emploi. Ces volontaires sont ensuite soumis à des examens médicaux et psychologiques qui tiennent compte des expériences faites depuis 1960.

Ce volontariat a pourtant un grand désavantage: on n'est pas en mesure de préparer une unité à long terme, mais on doit attendre que le moment de choisir les volontaires arrive. Néanmoins, l'Armée fédérale d'Autriche a pris la décision de prévoir un certain encadrement pour les «unités en préparation». Ce système de volontariat empêche de former des *Rapid Reaction Units*. Pour des missions de maintien de la paix, la période de préparation dure 90 jours, pour l'assistance hu-



Engagement subsidiaire au profit des autorités civiles. Pour une telle mission, il faut aussi de l'instruction et de l'entraînement (Photo: Truppendienst).

manitaire et l'aide en cas de catastrophes 14 jours et pour une mission spécifique de recherche et de sauvetage seulement 12 heures.

Le nouveau gouvernement, élu le 3 octobre 1999, devrait introduire un système de contrat d'après le modèle adopté au Danemark. Les cadres militaires et les soldats de milice s'engagent, pour une période de trois ans, à servir sur appel à l'étranger pour des engagements qui ne dépassent pas un seuil de dangers concrètement définis. Une rémunération forfaitaire est prévue pour toute la durée du contrat. Dans ce cas, la période de préparation sera plus courte, car il sera possible de rassembler et d'instruire les unités beaucoup plus rapidement.

Il n'est pas exclu qu'à l'avenir on adopte, pour les cadres militaires de carrière de l'Armée fédérale d'Autriche, l'obligation de participer sur ordre

à des engagements à l'étranger; ces engagements feraient tout simplement partie des devoirs normaux de ces cadres. Ces idées ne trouvent cependant pas l'approbation des représentants des syndicats.

«Vorbereitete Einheiten»

Jetons un coup d'œil sur les unités qui, sous la dénomination «VOREIN», sont préparées au sein de l'Armée fédérale d'Autriche. D'après l'arrêté du Conseil des ministres, 2500 militaires appartiennent au «VOREIN», dont 1500 peuvent servir à l'étranger en même temps. Il s'agit de:

- 1 bataillon de chasseurs alpins;
- 1 bataillon d'infanterie avec des véhicules blindés de transport;
- 1 compagnie sur véhicules blindés de transport qui sera transformée plus tard en 1 compagnie d'éclaireurs;

- 1 compagnie de pionniers;
- 1 compagnie de transport;
- 1 élément aérien avec 2 à 4 hélicoptères ou des avions légers;
- 1 hôpital de campagne;
- 1 élément de recherches et de sauvetage;
- 1 élément de soutien et d'approvisionnement;
- 1 contingent logistique.

Ce contingent logistique apporte, pour 3 à 4 engagements différents, des éléments supplémentaires, par exemple, sous forme d'une compagnie de garde et de sûreté, des moyens de télécommunications, des moyens de combat: assistance, poste de campagne, rétablissement du matériel, préparation de l'eau.

L'ancienne structure de l'Armée fédérale, conçue pour un engagement à l'intérieur du pays, n'a plus suffi à assurer la coordination, la conduite et l'assistance des formations pendant l'engagement. On a dissout en octobre 1998 l'état-major d'un corps, celui d'une brigade de grenadiers de chars et l'ancien commandement pour les engagements à l'étranger qui s'occupait des forces travaillant pour l'ONU. On a formé un nouveau commandement pour les engagements internationaux. Il va en outre être créé:

- 1 compagnie de télécommunications;
- 1 élément de défense contre les armes ABC;
- 1 élément de recherche et de sauvetage.

A l'avenir, l'Armée fédérale remplira une part considérable de ses missions à l'extérieur de

la République. Il s'agira à long terme de désigner des formations entières pour certaines missions à l'étranger et de les envoyer en bloc à l'étranger. Evidemment, ces formations manqueront à l'ordre de bataille de l'armée dans le pays, mais cette absence peut être acceptée, vu la situation stratégique-militaire de l'Autriche.

L'équipement des troupes partant pour l'étranger est prélevé en principe sur l'équipement de l'Armée fédérale et, si nécessaire, complété. Les véhicules de transport blindés sont déjà adaptés aux engagements à l'extérieur; des conteneurs sont à disposition. Il arrive cependant de temps à autre qu'on en manque.

L'Autriche et la promotion de la paix

L'Autriche, membre de l'ONU et de l'Union européenne, a formulé une réserve sur le statut de neutralité; elle est membre de l'OSCE; elle a un statut d'observateur auprès de l'UEO; elle a adhéré au Partenariat élargi pour la paix sans aucune réserve. L'Autriche reconnaît les buts de politique étrangère et de sécurité commune de l'Union européenne, ainsi que les buts élargis, tels qu'ils sont fixés dans le traité d'Amsterdam. En juin 1992, l'Union européenne a aussi établi les «devoirs de Petersberg», ce qui a amené une vaste harmonisation du spectre des engagements. L'Autriche reconnaît l'engagement de forces militaires comme parties du management de crise:

- les devoirs humanitaires;
- l'engagement de sauvetage;
- la mission pour le maintien de la paix;
- l'engagement de combat pour surmonter les crises, y compris les mesures pour rétablir la paix.

Ce spectre se retrouve dans les missions de *Peace support Operations* du Partenariat élargi pour la paix. Le chancelier Klima peut même imaginer des engagements de combats pour le *Peace enforcement* si un mandat était établi!

Chaque pays est libre d'offrir, dans le cadre des structures mentionnées de l'ONU, de l'OSCE, de l'UE et de l'UEO, sa collaboration dans un engagement multinational. L'Autriche décide dans chaque cas, en prenant en compte les buts de politique extérieure et économique, la situation géographique de l'engagement, les nations qui y participent, les forces impliquées au conflit. Le nombre de soldats déjà engagés à l'étranger, l'éloignement et les circonstances, les éventuels partenaires pour les transports logistiques jouent aussi un rôle important dans la décision qui est prise avec l'accord de la chancellerie fédérale, des ministères des Affaires étrangères et de la Défense.

Le statut de neutralité est la base officielle de la politique extérieure et de sécurité autrichienne. La neutralité est un argument quand il n'y a pas de mandat international et quand il faut réagir à une demande d'aide d'un seul Etat comme par exemple l'Albanie, la semaine de Pâques 1999. Si un

mandat concret de la Communauté internationale existe, la neutralité n'est pas un obstacle à la coopération. Lors des attaques aériennes de l'OTAN contre des objectifs en République yougoslave pendant dix semaines après le 24 mars 1999, il n'y avait pas de mandat de la Communauté internationale. L'Autriche n'a donc pas permis le survol de son territoire pour ces opérations. Après les violations de l'espace aérien, on a admis qu'il s'agissait de fautes de navigations, mais on a quand même protesté.

La préparation des forces engagées

Pendant les six premières semaines, une instruction générale est donnée aux volontaires, mais aussi une instruction supplémentaire au personnel spécialisé et au personnel-clé. Les commandants de tous les échelons reçoivent pendant ce temps une préparation psychologique pour l'engagement ainsi que des informations coordonnées sur le lieu et la nature de l'engagement.

Dès la septième semaine, toutes les composantes de la formation sont réunies; elles sont soumises à une instruction à l'engagement et elles sont préparées aux conditions du futur engagement. Une information sur le problème qui justifie l'engagement, sur le pays et ses habitants, sur les partenaires de cette opération mais aussi sur les exigences tactiques et techniques font partie de cette préparation. Il faut familiariser les volontaires avec tous les risques possibles, les préparer, de

sorte qu'ils maîtrisent les comportements corrects et les appliquent. Pendant trois à cinq semaines, une instruction en formation doit améliorer les structures internes et les mécanismes tactiques.

Le problème de l'interopérabilité se limite aux moyens de transmission et aux connaissances linguistiques. Nous demandons au chef de section de bonnes connaissances en anglais; les chefs de groupe doivent au moins se faire comprendre. On a travaillé à l'interopérabilité dans le cadre des exercices annuels de transmission et on a acquis une pratique suffisante dans le cadre d'exercices multinationaux. Selon mes expériences, au début d'une opération, les questions de transmission sont toujours délicates, puis cela s'arrange.

Présence autrichienne à l'étranger

En principe, les engagements de l'Armée fédérale à l'étranger ne devraient pas durer plus de 3 ans. La première mission a lieu pour 60 jours au minimum et, normalement, pour 6 mois, selon la nature de l'engagement et des forces demandées. La rotation du personnel se déroule en général après 6 mois; pour des missions de routine, cette période peut être prolongée. Pour des spécialistes comme les médecins et le personnel sanitaire, des périodes plus courtes sont envisagées.

En 1997, l'armée fédérale a envoyé une compagnie d'infanterie dans l'opération «ALBA» en Albanie. Cette

unité de 148 hommes se composait de personnel contractuel et de cadres professionnels qui avaient à adapter leur comportement sur place aux conditions données. Cette unité était intégré aux forces de sûreté italiennes dans la région de Tirana; elle ne disposait pas de véhicules blindés de transport ou d'armes lourdes. Cependant, le trajet entre le camp et le lieu d'engagement exigeait une protection mobile. Des restrictions dans la liberté d'action tactique – imposées par des raisons politiques – demandaient du commandant des décisions difficiles. Parfois, ces décisions ne furent tout simplement pas applicables.

Durant la semaine de Pâques 1999, un afflux de réfugiés du Kosovo est arrivé en Albanie et en Macédoine. On a examiné au ministère de la Défense si l'Armée fédérale pouvait apporter de l'aide humanitaire. A la demande de l'Albanie et après discussions entre les ministres des Affaires étrangères à Bonn, on a décidé, le Jeudi Saint, d'organiser de l'aide pour les réfugiés le plus vite possible et d'envoyer un contingent militaire. Ce contingent devait construire un camp de réfugiés en collaboration avec la Croix-Rouge; il devait la soutenir dans la marche du service. Le samedi avant Pâques, on a commencé le recrutement et l'instruction. Un jour plus tard, on transportait par la voie des airs une cellule de commandement et un élément armé de sûreté à Tirana. Puisque cette avant-garde arrivait comme premier élément d'aide, elle eut la chance de recevoir un bon emplacement pour la construc-

tion d'un camp de tentes. On présumait que l'Albanie ratifierait le statut des troupes de l'OTAN comme base légale pour la présence de soldats sur son territoire. Il fallait créer les conditions pour abriter 3000 à 5000 réfugiés. Lors d'une visite sur place, le Chancelier a demandé d'augmenter la capacité à 7000 réfugiés. A cause d'une répartition un peu hésitante par les autorités albanaises, 3100 réfugiés seulement sont arrivés au camp. Cette force «ATHUM/ALBA» se composait d'abord de 400 personnes et avait comme élément important 1 hôpital de campagne, 1 compagnie de pionniers, 1 section d'économie et de cuisine, 1 élément aérien avec 4 hélicoptères et 1 section de garde et de sûreté. Après le retour de la compagnie de pionniers, l'élément militaire comprenait encore 278 personnes. La Croix-Rouge et d'autres organisations civiles engageaient encore plus de 60 personnes. Des médecins et du personnel sanitaire ont été relevés après 4 semaines, la plupart après 60 jours.

Bilan

Les engagements pour la promotion de la paix – soit la surveillance de la frontière austro-hongroise et les différentes missions à l'étranger – font



Engagement de sûreté à la frontière au Burgenland, à l'époque de la guerre du Golfe (Photo: Truppendienst).

partie de l'activité quotidienne de notre Armée fédérale. Ces activités sont prioritaires et c'est dans ce vaste domaine que l'armée mettra l'accent principal ces prochaines années.

Les politiques acceptent en général ces engagements comme une contribution importante à la stabilité à l'intérieur, comme la promotion de la paix et le maintien des intérêts dans le cadre d'une solidarité européenne. On engage des soldats à l'étranger, parce qu'ils apportent les capacités spécifiques et organisatrices, parce qu'ils sont capables de se protéger eux-mêmes et, si nécessaire, de s'imposer et de s'engager pour maintenir l'ordre public. Si ces

paramètres n'étaient pas importants ou si on renonçait à un engagement armé, on pourrait confier la plupart de ces engagements à des organisations civiles comme Caritas ou aux sapeurs-pompiers professionnels qui possèdent un degré plus élevé de formation.

Le peuple autrichien accepte clairement les engagements à l'étranger et à la frontière. Il est aussi prêt à dépenser de l'argent à cet effet. Ceci est un appel aux politiques pour qu'ils accordent pour ces engagements à l'étranger des moyens financiers supplémentaires. Le budget de la défense est bien maigre!

H. P.